

PROJET

BEAUREGARD

Diagnostic
et
Pistes



MARPENT



Valorisation concertée des centres Urbains

En partenariat avec les communes de :

Feignies , Ferrière-la-Grande , Ferrière-la-Petite , Marpent , Maubeuge , Pont-sur-Sambre Lobbes



INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III
PROGRAMME FRANCE - WALLONIE - VLAANDEREN 2000-2006

« Beauregard 1 »
« Bien étudier l'Aménagement Urbain
et Garantir le Renouveau Durable »
N° FW 2.4.1.

RAPPORT D'ACTIVITES FINAL
ARRETE AU 31 décembre 2005

Opérateur chef de file :



rue de Montigny 29
6000 Charleroi
Tél. (32) 071/300.300 Fax (32) 071/509.678



AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE LA SAMBRE
19, rue de Fleurus
BP 30273
59607 Maubeuge cedex

Partenaires :



98, rue des Stations
59000 Lille

I) Le projet BEAUREGARD consiste à valoriser le patrimoine naturel et bâti de part et d'autre de la frontière franco – belge, à partir de son fil directeur : la Sambre.

Cette démarche de valorisation est soutenue par l'Union européenne. Elle associe différents partenaires : le CAUE, l'ADUS et Espace Environnement.

Ce projet, commencé il y a quelques années, a déjà permis de contribuer positivement à la réalisation d'opérations d'aménagement, notamment côté Belge.

Le projet vise globalement 2 objectifs :

- ***Produire un socle de connaissances commun sur le patrimoine transfrontalier par différents moyens :***
 - o Observations
 - o Relevés terrains
 - o Etudes de potentialités
 - o Diagnostics territoriaux

- ***Sensibiliser les élus et les habitants à travers différents moyens :***
 - o Editions de brochures, articles de presses, internet..., surtout destinés aux habitants
 - o Tour bus, conférences, et assistance aux maîtres d'ouvrage, par la mise à disposition d'une ingénierie ...pour les élus.

II) Les études FDAN (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) relèvent d'une logique similaire et différente à la fois :

A) Les spécificités des études FDAN :

- Avec les études FDAN, il s'agit, pour le conseil général du Nord, d'améliorer le cadre de vie des communes du Nord, en attribuant des subventions pour la réalisation d'opérations d'aménagements ou d'équipements.

L'attribution de subventions est conditionnée à la réalisation préalable obligatoire d'une étude validée par un comité de pilotage, et sous la direction conjointe de la commune et du conseil général.

Cette étude a pour objectif :

- d'élaborer un diagnostic territorial
- de mettre en évidence les enjeux d'aménagement et d'équipement
- de proposer des solutions pour chaque enjeu identifié
- de proposer un planning de réalisations, accompagné des évaluations financières

Les niveaux d'études (esquisse, APS...) sont déterminés par le cahier des charges.

- L'objectif des études FDAN est opérationnel : elles doivent déboucher sur des travaux.

B) Les similitudes entre études FDAN et projet BEAUREGARD

- Sur la forme : les deux types études utilisent la concertation, c'est-à-dire la participation avec les habitants.
- Sur le fond : elles abordent le volet patrimonial de façon similaire dans la méthodologie.

Actuellement, la quasi-totalité des communes membres de l'AMVS dispose d'une étude FDAN « cadre de vie ». Plus de la moitié des communes de l'AMVS (sur un total de 23 communes) dispose d'une étude récente, c'est-à-dire approuvée au cours ou après l'année 2003.

Question :

Comment le projet BEAUREGARD a-t-il été utile lors de l'élaboration des études FDAN ?

En sensibilisant le maître d'ouvrage et le conseil général à la question, pour qu'une plus grande place soit accordée à la dimension patrimoniale.

Les nombreux échanges, discussions, débats avec les élus des communes, les services techniques, les bureaux d'études ont permis deux avancées :

- une meilleure prise en compte des dimensions patrimoniales dans la mise en évidence des problématiques (habitat, environnement...),
- une recherche de consensus sur les orientations d'aménagement en matière de protection et de valorisation du patrimoine spécifiquement sambrien.

La démarche n'était pas « gagnée » d'avance pour plusieurs raisons :

1 – Les acteurs locaux (élus, techniciens) étaient traditionnellement peu sensibilisés à la question patrimoniale, que ce soit le patrimoine naturel ou le patrimoine bâti.

2 – L'autre raison, majeure, tient dans le fait que les élus ont souvent à l'esprit d'autres sujets ou problèmes jugés plus prioritaires : aménagement d'un espace ou d'un équipement public, sécurisation d'une route... Sur le bâti, la réflexion et les actions demandées portent plus souvent sur les abords que sur le bâti lui-même.

Enfin, au travers du lien créé entre la démarche BEAUREGARD et les études FDAN ou Schéma directeur, les élus ont pris conscience que la valorisation du patrimoine de leur commune est une dimension essentielle de l'aménagement, et peut servir de levier fort au développement touristique et à l'attrait résidentiel de leur territoire.

Les exemples suivants sur les communes de FERRIERE LA PETITE, MARPENT, PONT SUR SAMBRE, FERRIERE LA GRANDE, FEIGNIES et MAUBEUGE illustrent comment le travail mené dans le cadre du projet BEAUREGARD a permis de nourrir les réflexions, en terme de problématiques et de solutions d'aménagements pour les communes concernées.

A l'avenir, nul doute que les études menées dans le cadre de BEAUREGARD seront fort utiles pour l'élaboration des documents d'urbanisme de l'AMVS.

BEAUREGARD : MARPENT

Synthèse des problématiques d'aménagements de la commune de MARPENT :

1 - Problèmes généraux :

- Absence de valorisation des paysages,
- Absence de hiérarchisation des liaisons et déplacements difficiles,
- Absence de planification sur l'extension urbaine,
- Absence de mise en valeur des centralités,

2 – Problèmes sectoriels

A - LES RIVES DE SAMBRE :

Problème majeur : les effets de coupure du territoire communal induits par les infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Le développement urbain et l'industrialisation de la commune ont été permis par la création et l'extension de grands réseaux (La Sambre canalisée, la RN 49 et la voie ferrée) qui ont abouti à un fractionnement de la commune en deux parties distinctes : le nord et le sud.

A l'intérieur de ces deux ensembles géographiques, divers espaces se sont créés autour :

De la voie rapide :

- la friche du terrain des archers/Congo et les délaissés aux abords de la RN 49,
- La peupleraie.

De la Sambre :

- le club nautique et la grande friche industrielle,
- la place communale et les entrepôts.

Du chemin de fer :

- les quartiers Est du centre bourg le long de la RD 336,
- le centre bourg

Pôle loisirs, rive droite de la Sambre : le parc Barbusse et le club nautique

- Pas de relation entre le parc Barbusse et le club nautique,
- Problème de traversée de la route,
- Stationnement non organisé sur les trottoirs ou à l'intérieur du club nautique,
- Absence de relation avec le futur Natura Parc,
- Relative vétusté du club House,
- Végétation anarchique dans le club nautique en le long de la rive, masquant la Sambre,
- Traversée dangereuse entre la place communale, et la zone club nautique-place Barbusse,
- Perception difficile du par cet du club nautique depuis les ponts au dessus de la Sambre et de la voie SNCF,
- Mise en scène peu valorisée de la Sambre.

Pôle naturel, rive gauche : l'extension du Natura Parc

- Forte présence de friches colonisées par de la végétation spontanée, présence de fossés et de mares en eau,
- Présence d'un talus important.

Pôle animation, rive de la Sambre : la place communale

- Manque de hiérarchie et de vocation données aux espaces,
- Perception peu valorisante du kiosque,
- Peu de relation entre la place communale et la place de la mairie,
- Problèmes de sécurité pour les traversées piétonnes sur le Pont de la Sambre,
- Perception négative des entrepôts situés à l'arrière de la place communale,
- Absence de mis en valeur de l'alignement de marronniers,
- Absence de valorisation du pont et de l'entrée de ville,
- Problème de stationnement au pied des collectifs rive gauche,
- Omniprésence de la voie rapide.

B – LE MOULIN DE LA PARAPETTE :

- Moulin caché, absorbé dans l'urbanisation : habitat hétérogène rue de Grand Reng, cité Lagrange),
- Relation perturbé entre le moulin et son environnement (chemin ancien disparu ou privatisé champs cultivés du plateau...),
- Absence de perception visuelle entre l'aire de jeux, rue Lebas et le moulin,
- Hétérogénéité des limites de parcelles privées (grillages, plantations...),
- Problème de stationnement à proximité,
- Absence d'aménagement à proximité,
- Présence d'un transformateur EDF, à l'angle Sud-Est du terrain.

C – LE ROND POINT DE LA CITE SNCF ET LES ABORDS DU STADE :

- **Présence trop forte du parking existant et de la clôture du stade, ce qui limitent les vues et renforcent la rupture entre habitat et équipement,**
- **Entrée du stade confuse, absence de signalétique pour le stade en contrebas,**
- **Habitat ordonné selon 2 directions perpendiculaires en contradiction avec la forme circulaire du rond point,**
- **Desserte des parcelles trop nombreuses,**
- **Pas d'éléments forts, des clôtures disparates, de la végétation variée d'échelles différentes,**
- **Traitement particulier du lotissement de l'Energie (alignement arbres, carrefours matérialisés...)**
- **Vide central avec une voie périphérique surdimensionnée ne desservant que 5 habitations.**

Synthèse des options d'aménagements de la commune de MARPENT :

1 – Options choisies pour traiter les problèmes généraux :

Les paysages : Valoriser les composantes majeures du paysage

- Mettre en valeur les éléments repères du paysage communal,
- Préserver le caractère bocager des coteaux Sud,
- Accompagner et valoriser la traversée de la Sambre en continuité des aménagements en cours,
- Compenser les coupures franches,
- Assurer l'intégration paysagère des franges urbaines existantes et futures,
- Préserver des transparences au travers du tissu urbain le long des voies principales.

Les déplacements : Hiérarchiser et améliorer les relations

- Assurer la transition progressive entre la campagne et la commune,
- Accompagner et ponctuer la progression des traversées de la commune, aménager carrefours et tunnels,
- Valoriser les portes d'entrées de la commune et créer des seuils notamment au sortir de la voie rapide,
- Sécuriser la liaison Nord-Sud, notamment au niveau des ponts,
- Marquer la traversée de la Sambre,
- Inciter et développer les relations de proximité et le long de la Sambre,
- Améliorer les connexions entre les chemins de randonnée, les chemins inter-communaux et la Sambre.

Les masses-urbaines : Anticiper le développement du bourg

- Préserver les ouvertures et perceptions sur le paysage et la campagne,
- Distinguer MARPENT du hameau Nord,
- Eviter l'effet tentacule urbaine,
- Privilégier les extensions urbaines parallèlement à la Sambre, dans la vallée, par densification,
- Préserver l'identité industrielle locale, le bâti traditionnel rural et valoriser le petit patrimoine,
- Porter une attention particulière à l'intégration et au traitement des limites des nouvelles constructions.

Les centralités : Renforcer les centralités distinctes

- Sur le pôle central « administratif : mettre en scène les équipements publics, par l'aménagement des espaces publics d'accompagnement (création d'une liaison autour de la mairie, de l'église...),
- Sur le pôle sportif : relier les stades, valoriser l'entrée, un parking,
- Sur le pôle festif : équiper la périphérie du moulin pour un accueil quotidien et exceptionnel (fête du moulin),
- Sur le pôle à caractère naturel : renforcer le projet Natura Parc, notamment rive gauche,

- Sur le pôle loisirs : aménager et relier la place communale, le parc Barbusse, le club nautique par les bords de Sambre.

2 – Options choisies pour traiter les problèmes sectoriels :

A - LES RIVES DE SAMBRE :

Pôle loisirs, rive droite de la Sambre : le parc Barbusse et le club nautique

- 1 - Aménagement d'une voie douce privilégiée entre le parc Barbusse et le club nautique, avec mise en scène de la traversée de la voie,
- 2 – Réduction du gabarit de la voie (zone 30 ou mixte),
- 3 – Intégration de stationnement paysager à l'entrée du club nautique,
- 4 – Raccordement avec le chemin de découverte du site Natura Parc,
- 5 – Revalorisation du bâtiment du club nautique en adéquation avec le règlement de zone inondable,
- 6 – Création d'une terrasse ouverte sur la Sambre,
- 7 – Création d'un cheminement sur ponton, rive droite, réservé aux piétons, permettant de rejoindre la place communale en passant sous le pont,
- 8 – Création de percées visuelles vers le parc Barbusse depuis le pont au-dessus de la voie SNCF. Création d'un jeu de lignes végétales perpendiculaires à la Sambre, depuis l'aire du club nautique, intégrant les aménagements dans un ensemble cohérent,
- 9 – Mise en scène de l'entrée de ville par un cadrage végétal du pont.

Pôle naturel, rive gauche : l'extension du Natura Parc

- 10 – Intervention douce afin de préserver le caractère naturel de cette partie de berge, en continuité des aménagements prévus dans le projet Natura Parc,
- 11 – Réalisation d'un dégradé de lignes végétales venant se fondre au fur et à mesure dans la végétation naturelle de la friche...
- 12 – Aménagement d'un talus comme espace belvédère au dessus de la Sambre, en réponse à la réalisation de la terrasse du club nautique,
- 13 – Aménagement d'une aire de stationnement paysager dans la continuité des lignes végétales créées sur la place communale,
- 14 – Articulation avec le boisement existant par un dégrafé de végétal, création d'un ourlet végétal fort permettant d'atténuer la voie rapide,
- 15 – Intégration des zones pêcheurs sur berges,

Pôle animation, rive de la Sambre : la place communale

16 – Réaménagement de la place communale comme parvis ouvert sur la Sambre, avec le développement d'un parvis minéral à vocation d'accueil de manifestations diverses,

17 – Création d'une zone végétale

18 – Mise en valeur spécifique du kiosque

19 – Mise en scène de la liaison avec le centre administratif par une redéfinition de l'identité de l'ancienne rue,

20 – Implantation d'un cordon végétal vertical à l'arrière du parvis végétal, pour cacher les entrepôts,

21 – Mise en scène de l'alignement existant de marronniers par un jeu de lignes végétales perpendiculaires à la Sambre faisant le lien entre le parvis, le kiosque, le parvis végétal et la Sambre,

22 – Ponctuation de la traversée Nord-Sud par un cadrage végétal du pont.

B – LE MOULIN DE LA PARAPETTE :

1 – Mise en valeur du moulin par la création d'un socle/ponton périphérique, intégrant la mise en lumière, une signalétique particulière, un historique...

2 – Retravailler les cheminements sur les traces de l'ancien chemin,

3 – Adapter l'aire de jeux avec pour objectif l'extension du site, et améliorer la perception du moulin,

4 – Des plantations inspirées des vastes champs d'origine,

5 – Création d'une véritable façade urbaine du site sur la rue de la Cité Léo Lagrange, avec modification du parking existant et travail d'une portion de rue,

6 – Création d'un parvis sur la partie la plus plane du terrain,

7 – Intégration du transformateur EDF.

C – LE ROND POINT DE LA CITE SNCF ET LES ABORDS DU STADE :

1 – L'ouverture de l'ensemble du site par la création d'une façade urbaine au stade existant ménageant des percées visuelles,

2 – L'homogénéisation du traitement par deux sous espaces similaires juxtaposés (la place carrée selon les limites du cadre bâti existant et le parking) reliant habitat et équipement,

3 – Le marquage et le prolongement de l'entrée du stade au travers de l'aménagement,

- 4 – La dissolution des limites courbes par un effet de remplissage d'un quadrillage aléatoire,
- 5 – La préservation et l'intégration des nombreuses dessertes de parcelles,
- 6 – Une image forte, étendue, unitaire, différente des autres pôles, qui s'autorise une variété dans son remplissage,
- 7 – Un tracé automobile sinueux avec effet de seuils aux limites de l'aménagement, un appel vers le 2è stade.

